

**RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2024**



PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL
VENDÉE LITTORAL

—
Les Sables d'Olonne | Fontenau-le-Comte

EDITO

La Loi santé travail du 02/08/2021 soumet tous les SPSTI a une obligation de certification afin de s'assurer que ceux-ci proposent une *Offre socle* commune et s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue (article L. 4622-9-3 du code du travail)

Elle garantit la mise en œuvre des moyens humains, organisationnels et fonctionnels déployés par le service pour répondre aux exigences concernant notamment :

- La qualité et l'effectivité des services rendus dans le cadre de notre offre socle de service ;
- L'organisation et la continuité du service ainsi que la qualité des procédures suivies ;
- La gestion financière, la tarification et son évolution ;
- La conformité du traitement des données personnelles au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- La conformité des systèmes d'information et des services ou outils numériques aux référentiels d'interopérabilité et de sécurité mentionnés à l'article L. 4624-8-2.

Cette certification représente une preuve de confiance sur la qualité du service rendu par le PSTVL à travers ces 3 missions :



Elle acte notre engagement dans une démarche d'amélioration continue de nos services. Nos équipes travaillent chaque jour dans cet objectif de qualité, de progrès et d'amélioration de nos pratiques pour répondre à nos missions et aux besoins de nos adhérents.

Il s'agit d'une **certification progressive** :

- **Niveau 1 – Phase d'engagement** : Rédaction des procédures
88 critères – Valable 2 ans – Non renouvelable
- **Niveau 2 – Phase de maîtrise** : Maîtrise des procédures + indicateurs
101 critères – Valable 3 ans – Non renouvelable
- **Niveau 3 : Phase de conformité** : Réel pilotage
112 critères – Renouvelable tous les 5 ans

Mai 2025

Mai 2027

Mai 2030

En 2024, le PSTVL s'est enrichi de nouveaux collaborateurs médicaux et de prévention, afin de compléter ses **équipes pluridisciplinaires**, afin d'accompagner entreprises et salariés dans le cadre de l'offre socle. Nous avons également finalisé le projet de **création de notre cellule PDP** (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) avec l'arrivée d'une chargée de mission maintien en emploi et la formation d'une assistante médicale vers un poste de Conseillère en Insertion Professionnelle, nous permettant à compter du 3 Juin 2024 de lancer cette cellule, L'ensemble de nos collaborateurs ont été formés afin d'appréhender au mieux cette mission.

2024, a également été l'année de l'élaboration du **projet de Service 2025-2030**, document définissant nos objectifs et nos priorités d'actions sur les 5 années à venir.

L'ensemble de ces aboutissements, nous permet d'assurer au mieux nos missions auprès des entreprises adhérentes et des salariés et nous continuons de faire évoluer le Service et nos équipes afin de satisfaire l'ensemble de nos adhérents.



LE RÔLE DE L'ASSISTANTE MÉDICALE

L'assistante médicale accompagne l'équipe médicale (médecins du travail et Infirmier.e.s Santé Travail) au niveau administratif et lors des visites médicales, à différents niveaux :

- Gestion des plannings médecin et infirmier
- Traitement des dossiers, envoi des convocations
- Accueil physique et téléphonique
- Gestion administrative
- Réalisation des examens complémentaires

L'assistante médicale assure la relation avec les adhérents et les salariés, il s'agit pour la plupart du temps du premier contact de l'adhérent.

Elle traite les demandes de visites faites par les entreprises via le portail adhérent, affecte les salariés au médecin ou à l'infirmier.e selon les modalités de suivi des salariés, planifie les visites et envoie les convocations.

Lors de la visite médicale, l'assistante recueille les informations administratives du salarié, elle collecte les documents nécessaires au Dossier Médical en Santé au Travail (DMST) et réalise les examens complémentaires nécessaires à l'équipe médicale (test de vision, bilan auditif, etc.)



MODALITÉS DE SUIVI MÉDICAL

Suivi Individuel Général (SIG)

Concerne l'ensemble des salariés dont le poste **ne présente pas de risques particuliers pour la santé**, il permet des visites d'informations et de prévention.

Une **visite médicale obligatoire** doit être réalisée **tous les 5 ans**.

Suivi Individuel Adapté (SIA)

Destiné aux salariés qui, sans être exposés à des risques particuliers, présentent une situation personnelle ou des conditions de travail nécessitant une **adaptation du suivi** (handicap, travail de nuit, grossesse, salariés mineurs).

Les travailleurs doivent effectuer une **visite médicale au moins tous les 3 ans**.

Suivi Individuel Renforcé (SIR)

Salariés dont le métier implique des **expositions à des risques majeurs** pouvant impacter gravement leur santé, comme les produits toxiques, le **port de charges lourdes** ou les **travaux en hauteur**.

Une **visite médicale** approfondie est obligatoire **tous les 2 ans**.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024

JANVIER

29-30/01 Lancement d'un comité de pilotage en vue du Projet de Service 2025-2030

Mise en place Qlikense

FÉVRIER

01/02 Rencontre OPPBTP au SMINOV

15/02 Rencontre CPAM / CARSAT

19/02 Commission de Contrôle

Lancement audit RPS

MARS

05/03 Mise en ligne site internet PSTVL

13-14/03 Formation ADMDP

11/03 Visite du Dr MENETRIER

20/03 Présentation du projet immobilier à l'équipe de Fontenay le Comte

26/03 Commission Médico Technique

AVRIL

08-09/04 Formation PDP (membres de la cellule, médecins du travail et infirmier(e)s Santé-Travail)

Lancement des ateliers de sensibilisation DUERP

MAI

27-28/05 Formation PDP (Assistants médicales et Pôle prévention)

30/05 Assemblée Générale

JUIN

Lancement de la cellule PDP

06/06 Commission Médico Technique

12/06 Formation ADMDP (Pôle prévention)

JUILLET

Restitution Audit RPS

23/07 Restitution DUERP

AOUT

01/08 Lancement chantier Fontenay le Comte

06/08 Conseil d'Administration et Commission de Contrôle

SEPTEMBRE

06/09 Premier Comité de pilotage PULSE PSTVL/ GIST

17/09 Commission Médico Technique

OCTOBRE

03/10 Journée RH régionale

10-11/10 SMSTO

15/10 Installation des modulaires Les Achards

15-16/10 Journées Santé Travail

18/10 Séminaire annuel

29-30/10 Formation médecins : coordination équipe pluridisciplinaire

NOVEMBRE

25/11 Conseil d'Administration et Commission de Contrôle

DECEMBRE

10/12 Commission Médico Technique

12/12 Soirée adhérents - La Chataigneraie

13/12 Projet de Service rédigé et validé

17/12 Assemblée Générale



PRINCIPAUX REPERES

76 COLLABORATEURS AU SERVICE DES ENTREPRISES

LES RESSOURCES DU PSTVL

- 15 médecins, dont 3 médecins collaborateurs
- 20 infirmières en santé-travail
- 13 assistantes médicales
- 1 ingénieure hygiène sécurité
- 1 psychologue du travail
- 2 ergonomes,
- 9 techniciens hygiène-sécurité
- 1 conseillère en prévention des risques chimiques.
- 2 assistantes techniques sécurité travail
- 1 coordinatrice et 1 assistante de cellule PDP
- 3 secrétaires administratives
- 1 responsable de projet informatique
- 1 chargée de communication
- 1 animatrice qualité
- 1 comptable
- 3 personnels « support » et direction dont 1 directrice générale, 1 directrice adjointe, 1 responsable ressources humaines et services généraux

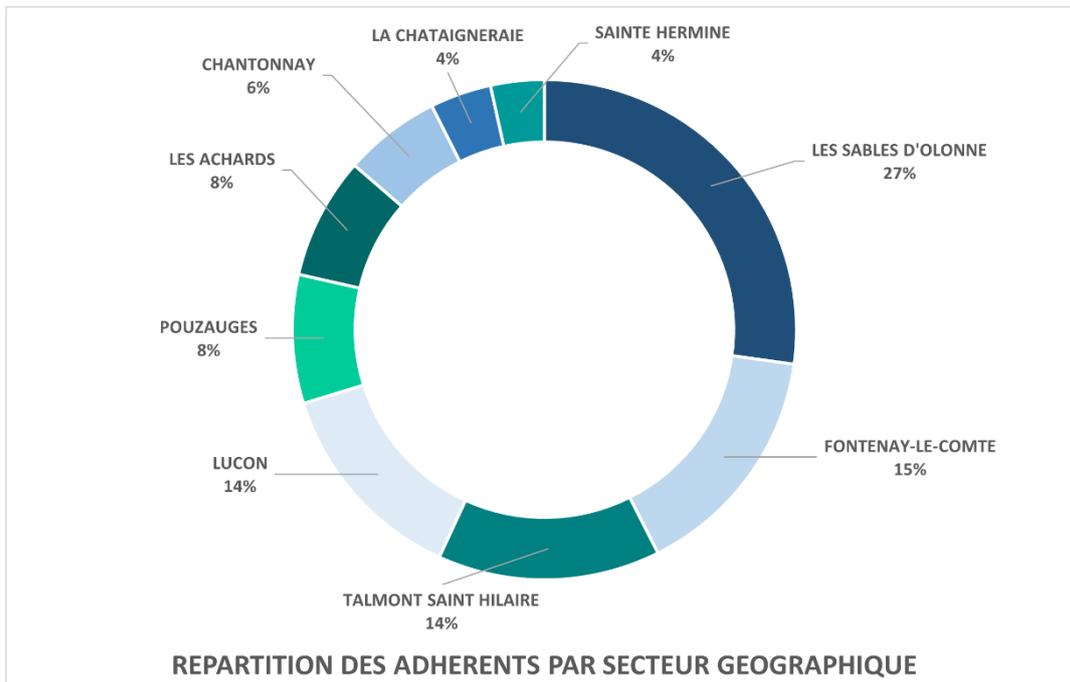


MISE EN PLACE DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES RECRUTEMENTS 2024



PANORAMA DES ADHERENTS

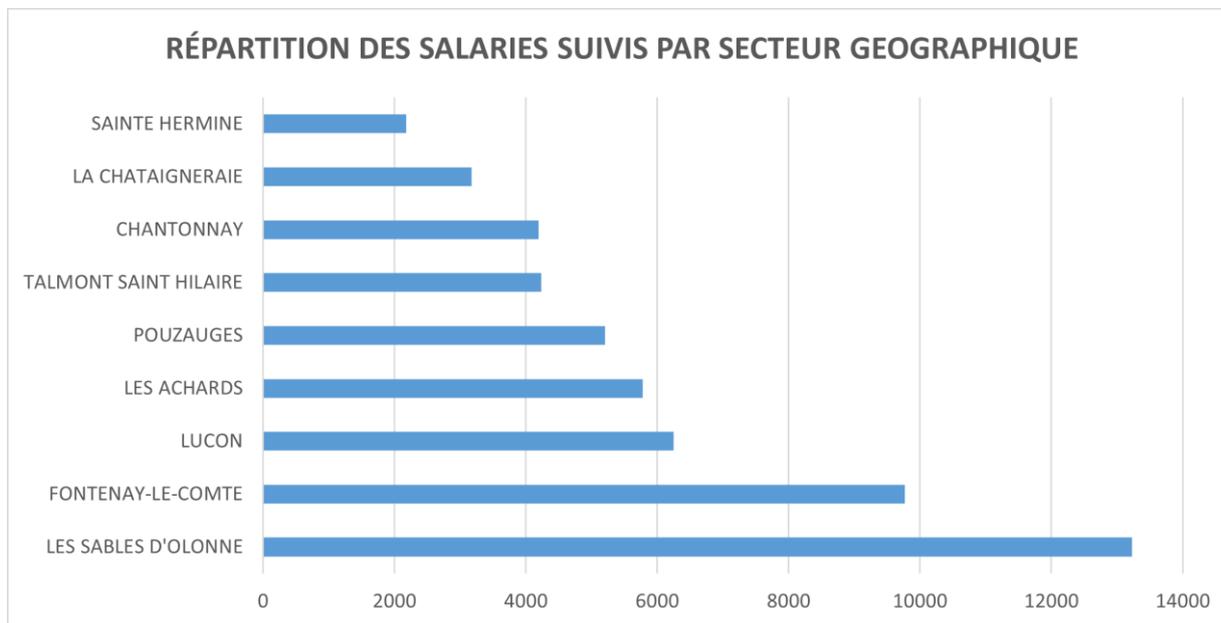
6 465 ENTREPRISES sont adhérentes au PSTVL en 2024



PANORAMA DES SALARIÉS



54 269 SALARIÉS sont suivis au PSTVL en 2024

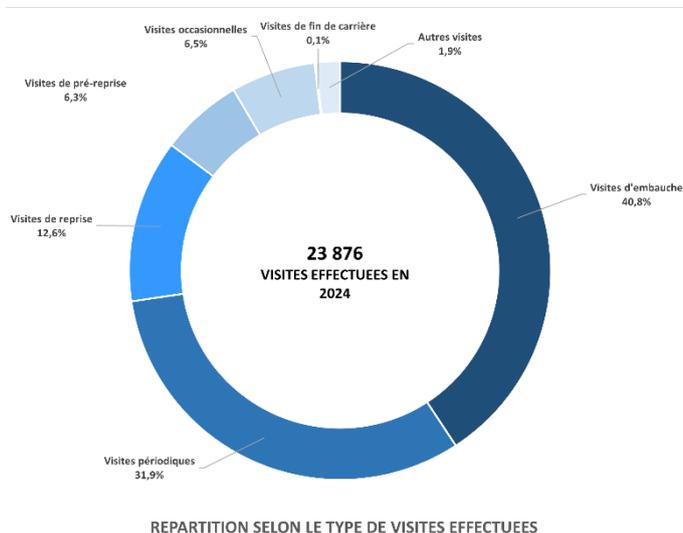


REPERES MEDICAUX ET TECHNIQUES

▪ L'activité médicale

23 876 VISITES réalisés par des médecins du travail et les infirmiers santé-travail en 2024

16 262 VISITES NON-PERIODIQUES effectuées en 2024



Type d'examen/visites médicales	Nombre d'examens
Visites d'embauche	9732
Visites périodiques	7614
Visites de reprise	3007
Visites de pré-reprise	1512
Visites occasionnelles	1547
Visites de fin de carrière	21
Autres visites	443
Total	23876

Saison 2024 :

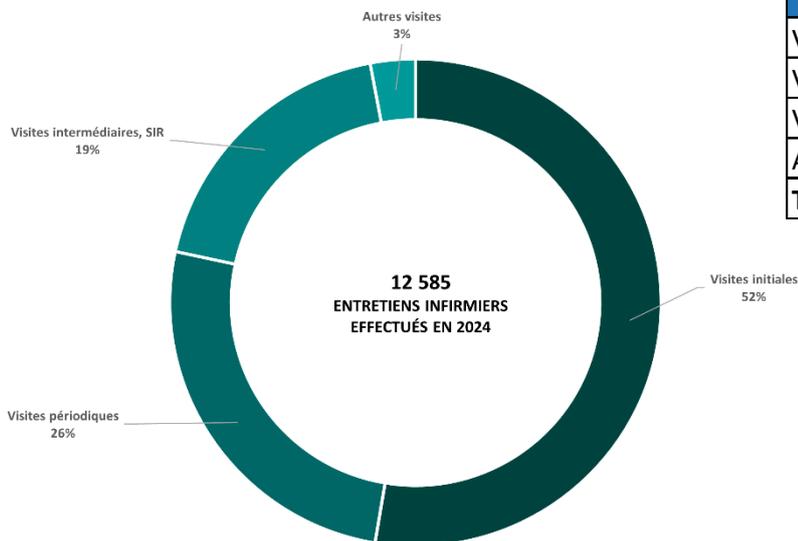
996 saisonniers vus en visites individuelles

Intérimaires :

1 048 visites de salariés intérimaires

▪ L'activité des infirmières (IDEST)

12 585

 ENTRETIENS INFIRMIERS réalisés en 2024

Répartition des entretiens infirmiers

Type d'activité	2024
Visites initiales	6625
Visites périodiques	3237
Visites intermédiaires, SIR	2350
Autres visites	373
TOTAL	12585

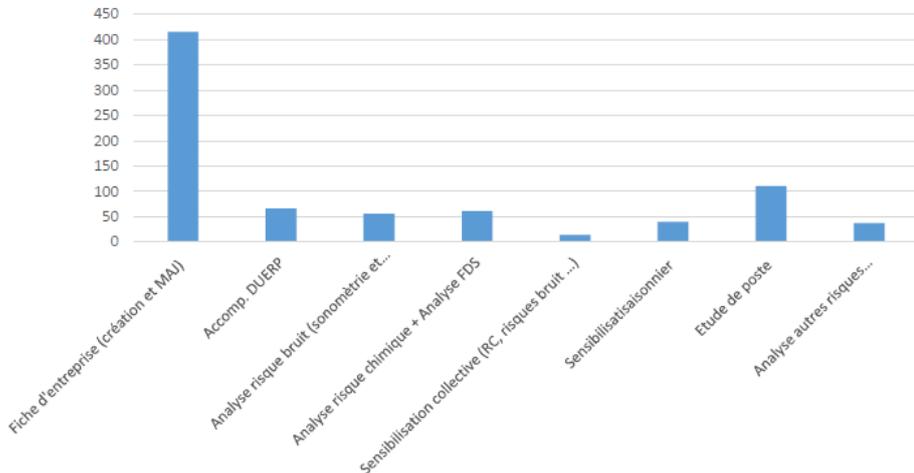
- IDEST : Infirmière Diplômée d'Etat Santé-Travail
- SIR : Suivi Individuel Renforcé (pour les salariés exposés à des risques particuliers)

▪ L'activité du pôle prévention

703 INTERVENTIONS HSE / ASST

85% des entreprises touchées par les interventions sont des TPE

TYPE DE DEMANDES (nbr)



Le pôle prévention consacre en **moyenne 52% de son temps de travail aux Actions en Milieu de Travail (AMT)**

Les temps connexes ont augmenté au vu de la certification, de la migration du logiciel métier et la mise en place ADMDP

Le **temps de déplacement** représente **environ 3% de l'activité**

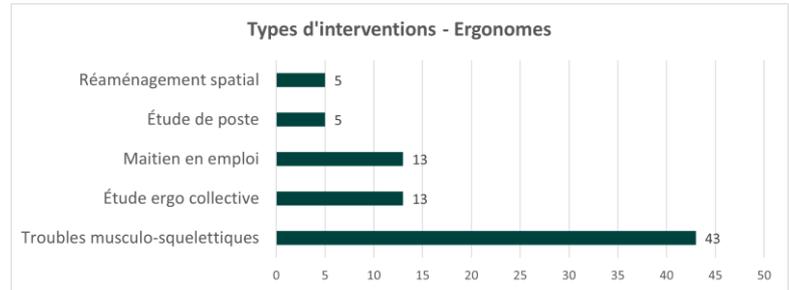
Ateliers et sensibilisations :

11 Ateliers Document Unique, soit **61 entreprises accompagnées**
Sensibilisation des apprentis en MFR : **41 apprentis et entreprises touchés**
Saisonniers : **40 ateliers**

▪ L'activité des ergonomes et de la psychologue du travail

80 INTERVENTIONS ERGO

Secteurs majoritaires : Industrie / Manufacture, Tertiaire / Services, Santé / Médico-social

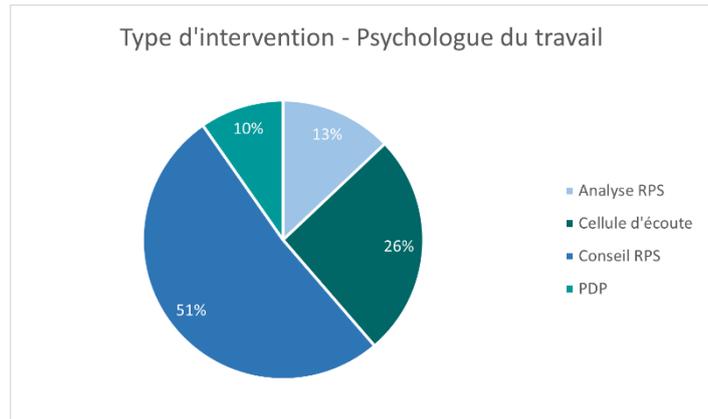


31 INTERVENTIONS PSYCHO

Type de demandes : Majorité Risques Psychosociaux et Evènements graves

Secteurs majoritaires : Industrie et Santé médico-social

Intervention	Nombre d'entreprise
Analyse RPS	4
Cellule d'écoute	8
Conseil RPS	16
PDP	3
Total général	31



▪ L'activité de la cellule PDP

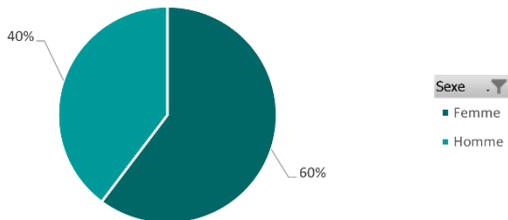
Ouverture de la cellule PDP : 3 Juin 2024

77 SIGNALEMENTS (dont 1 signalement entreprise et 1 signalement partenaire)

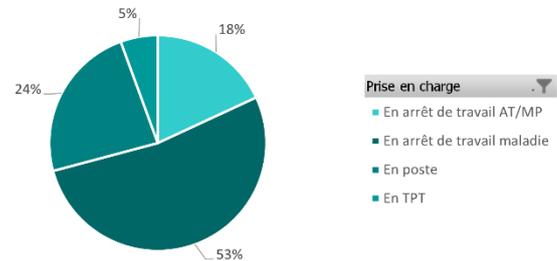
- 7 non pris en charge
- 12 clôturés
- 58 en cours / soin / suivi

87 entretiens d'1h à 1h30, 12 points conseil de 30 minutes à 1h, une centaine d'appels téléphoniques de 10 à 15 minutes

Répartition des profils par sexe



Temporalité de la prise en charge



30 rencontres avec les partenaires :

- Assurance Maladie (Caisse Primaire, Service Médical, Service Social)
- Cap Emploi
- MVA/MDPH
- CARSAT Risques professionnels
- FASTT
- CEP
- Transition Pro
- AZERGO
- AFPA
- RESTEV
- SMINOV
- GIST
- SSTRN
- SIST79

REPERES FINANCIERS

- L'évolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est de **5 598 316 €**.

Les achats et charges externes représentent 1 274 071 €.

La masse salariale représente 4 589 786 €, charges sociales incluses.

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont de 318 514 €.

Le résultat net 2024 présente perte de 235 607 €.



COMPTE DE RESULTAT 2024

	2024
Cotisations	5 598 316
Achats et charges extérieures	-1 274 071
Valeur ajoutée	4 324 245
Impôts, taxes et versements assimilés	-66 597
Salaires	-3 263 869
Charges sociales	-1 325 917
Excédent brut d'exploitation	-332 138
Autres produits de gestion courante	104
Autres charges de gestion courante	-1 843
Reprise sur amt. prov. et transferts de charges	269 596
Dotations aux amortissements et provisions	-318 514
Résultat d'exploitation	-382 795
Produits financiers	100 397
Charges financières	-8 869
Résultat courant	-291 267
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	0
Résultat exceptionnel	0
Impôt sur les bénéfices	-55 660
Participation des salariés	0
RESULTAT NET	-235 607

- L'évolution des cotisations

PSTVL			
EVOLUTION DES TARIFS DES COTISATIONS PAR AN			
	2022	2023	2024
ADHESION	<i>AHSTSV / SSTCL</i>	<i>PSTVL</i>	<i>PSTVL</i>
Droit d'entrée par entreprise	80,00 €	100,00 €	100,00 €
Adhérent à la cotisation annuelle			
Cotisation annuelle	75,00 € / 82,20 €	83,00 €	89,00 €
Cotisation saisonnière	60,00 € / 65,00 €	83,00 €	89,00 €
Cotisation intérimaire sur secteur	70,00 € / 85,00 €	90,00 €	100,00 €
Cotisation intérimaire Vendée	90,00 €	100,00 €	110,00 €
Cotisation intérimaire Hors Département / salarié isolé / proximité	100,00 €	120,00 €	130,00 €
Cotisation TNS	-	-	90,00 €
Absence	45,00 €	45,00 €	45,00 €



LES SERVICES DU PSTVL – Prévention Santé Travail Vendée Littoral

Service d'Olonne sur Mer

Siège Social
2 Rue des Frères Lumière
85340 LES SABLES D'OLONNE
Tél : 02.51.95.18.05

Service de Fontenay-le-Comte

Allée Roger Guillemet
85200 Fontenay-le-Comte
Tél : 02.51.69.30.88

Service de Pouzauges

17 Rue du Chais
85700 POUZAUGES
Tél : 02.51.91.81.07

Service des Achards

3 Rue de la Camamine
85150 LES ACHARDS
Tél : 02.51.05.63.93

Service de Luçon

11 Rue Réaumur
ZI des Roches
85400 LUCON
Tél : 02.51.56.02.73

Service de Sigournais

24 Rue des Vignes
Zone Benêtre
85110 SIGOURNAIS
Tél : 02.51.46.96.49

Service de Talmont Saint Hilaire

Rue des Carriers
ZI du Patis
85440 TALMONT SAINT HILAIRE
Tél : 02.51.90.20.28

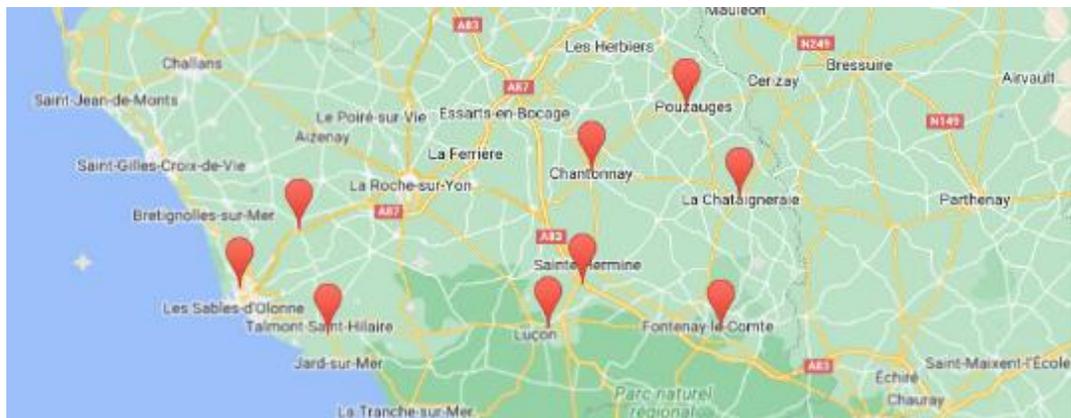
Service de Sainte Hermine

Avenue des Frênes
Parc Vendée Atlantique
85210 Saint Hermine
Tél : 02.51.97.85.05

Service de La Chataigneraie

38 bis Rue de la République
85120 LA CHATAIGNERAIE
Tél : 02.51.87.85.65







PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL
VENDEE LITTORAL

Les Sables d'Olonne | Fontenay-le-Comte